

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS**

71 Rue Jeanne d'Albret  
BP 60547  
32021 AUCH CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****REUNION DU BUREAU  
5 octobre 2022 à 9h30****Décision N° 2022\_020\_B**

*Membres convoqués : 7*

*Présents : 5*

*Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2*

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale - Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF - Danièle DARAN, Représentante des locataires.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale, à Mme Charline DUMONT – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée à Monsieur Bernard KSAZ

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.  
Mme Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

**OBJET : Projet d'acquisition de logements à GIMONT « Route de Samatan » et « Route de Maurens »**

**LE BUREAU** par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

Dans le cadre de sa politique de développement de la production de logements sociaux justifiée, entre autres, par les déconstructions consécutives intervenues dans le cadre du NPNRU, l'Office Public de l'Habitat du Gers souhaite saisir une autre opportunité d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 51 logements proposée par EIFFAGE IMMOBILIER sur la commune de GIMONT, route de Samatan pour les logements individuels et route de Maurens pour les logements collectifs. Il est proposé d'investir sur cette commune rendue encore plus attractive avec la mise en service de la 2x2 voies.

Le programme comprend la réalisation de 51 logements, dont 24 logements collectifs (16 PLUS et 8 PLAI) avec pour terrasse et 27 logements individuels (dont 18 PLUS et 9 PLAI) dotés chacun d'un abri jardin, d'une terrasse et jardin, pour une surface habitable totale de 3 526,97 m<sup>2</sup>, décomposée comme suit :

- 24 Logements collectifs, scindés en deux bâtiments R+1, disposant de terrasses et dont la surface par logements est la suivante :

8 T4	79 m <sup>2</sup>
8 T3	68 m <sup>2</sup>
8 T2	42 m <sup>2</sup>
- 27 Logements individuels, dont la surface par unité est la suivante :

13 T4	79 m <sup>2</sup>
14 T3	68 m <sup>2</sup>

Deux logements individuels seront totalement adaptés et cinq unités (4 T2+ 1 T3) seront destinées à des jeunes de moins de 30 ans.

Le prix de cession est de ████████ € H.T. le m<sup>2</sup> de surface habitable, soit une opération qui s'élèverait, aux environs de ████████ € H.T.



La livraison est envisagée en juillet 2024, avec pour objectif de réceptionner les logements collectifs avant le programme relatif aux logements individuels afin de fluidifier la mise en location.

L'avis des services de France Domaine est en cours d'instruction.

### DECIDE

- de donner un accord de principe à l'acquisition en VEFA auprès de la société **EIFFAGE IMMOBILIER** de 51 logements à **GIMONT**, route de Samatan et route de Maurens, pour un montant de **██████** € H.T../m<sup>2</sup>, frais d'acte en sus,
- d'autoriser Madame la Directrice Générale à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à engager toutes les démarches s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre :